

Commune de Ver sur Mer

Projet du Normandy Memorial Trust

Compte rendu de l'atelier N°1 en date du mardi 17 avril 2018

Etat des présents :

Personne Inscrite	Présence	Personne Inscrite	Présence
Jean DE MONTESSUS	O	Claude BOIVINET	O
Mickael MARIE	O	Yves EIFLER	N
Gérard MARCIA	O	Gilles LEDUC	N
Jean Bernard	O	Michèle MUNDUBELTZ	O
Martine MARCIA	O	Giséle BUSTON	O
Yves ROUILLÉ	O	Stéphanie LAMOTTE	O
Gilbert RIVIERE	O	Isabelle THOMASSE	N
Francine JEANNE	O	Simone ONILLON	O
Marcel PETIBON	O	Edwige LECHATTELLIER	O
Marcel POTIGNY	O	Maryse GAULARD	N
Alain CALENGE	O		
Porteurs du projet :			
Philippe ONILLON	Maire	Emmanuelle VAINQUEUR	Architecte
Jacqueline ANDRE	Adjointe	Sacha MARSAC	NMT
LIAM O'CONNOR	Architecte	Gervais DOLIGEZ	AMO

L'atelier a débuté à 18 heures pour se terminer à 20 heures.

Elle s'est déroulée en 4 temps :

- Présentation du cadre général de l'atelier

Après accueil par M. le Maire, G. Doligez, Assistant du maître d'ouvrage fixe le cadre général de fonctionnement de l'atelier qui consiste d'une part à expliquer le projet envisagé et d'autre part à entendre les remarques qui seront formulées.

- Présentation du projet

Emmanuel Vainqueur, au nom de Liam O'Connor, Architecte, présente ensuite, pendant 15 à 20 minutes, le projet tant dans sa conception que dans son organisation et son fonctionnement. Elle insiste particulièrement sur les points concernant l'

Puis la parole est laissée à la salle

- Echange avec l'ensemble des membres présents

Le tableau ci-après liste les différentes questions et interventions ainsi que les observations formulées à ce stade par les porteurs du projet : Normandy Memorial Trust(NMT)

Nom	Questions et interventions	Observations du NMT
M. Rouillé	<p>Projet a –t-il une incidence commerciale ?</p> <p>Même acquéreur pour l'ensemble des parcelles Secteur le long de la rue des Roquettes devient urbain, donc la rue des roquettes deviendra urbaine => mélange des trafics</p> <p>Pourquoi ne pas déplacer le chemin agricole des Roquettes plus au sud</p> <p>Danger d'avoir les engins agricoles et les piétons ensemble</p>	<p>Uniquement en relation avec l'objet même du mémorial</p> <p>Oui, NMT pour la totalité</p> <p>Le projet ne générera pas de trafics importants sur la Rue des Roquettes : accès unique par l'entrée actuelle du stade ; seuls quelques véhicules iront jusqu'au mémorial</p> <p>Les conditions d'accès des véhicules agricoles seront respectées selon le tracé actuel (engagement écrit pris par NMT)</p> <p>Les trajets sont distincts</p>
Mme Jeanne	<p>Demande précisions sur la notion de continuité urbaine</p> <p>Souhait de précisions également quant à l'évolution du PLU</p> <p>Dangerosité du carrefour avec la RD514</p> <p>Pourquoi ne pas accéder par le chemin des Ponts et Chaussée : plus simple et moins couteux à aménager, moins de conséquence pour la circulation en ville</p>	<p>Il s'agit d'une notion relative à la loi Littoral</p> <p>La quasi-totalité des constructions se situe dans une zone déjà en zone urbaine au PLU ; l'évolution envisagée ne permettra de réaliser que ce projet</p> <p>Des échanges ont lieu avec le conseil départemental</p> <p>NMT avait étudié cette solution au début du dossier mais position ferme de l'Etat contre ce choix en raison notamment du site classé, de l'espace remarquable et périmètre de protection du captage des Verbosses</p>
M. Boivinet	S'interroge sur le stationnement des bus	Il sera un intégré dans le nouveau projet de parking
M. Martial	Inquiétude quant à propriété et l'entretien du parking	Parking NMT restera propriété NMT et entretenu par NMT ; réflexions à approfondir pour le parking public
Mme Martial	Y aura – t-il une billetterie	Non ; Accès libre
M. Montessus	<p>Entretien parking public</p> <p>Suggère la création d'une piste cyclable le long des rues Roosevelt et Poret</p> <p>Fourniture d'un plan de circulation</p> <p>Des détails à fournir sur les aménagements de sécurité qui seront prévus</p>	<p>Conditions à préciser entre la commune et NMT</p> <p>A étudier</p>
M. Maillard	<p>Accès depuis Arromanches ou Courseulles : Carrefour RD 514 / Rue Roosevelt dangereux en l'état actuel</p> <p>Si choix d'un tourne à gauche : difficulté pour les véhicules sortants de la rue Roosevelt et partant vers Arromanches : privilégier un giratoire</p> <p>Pb de la dangerosité de l'abri bus situé sur la RD 514 : localisation à revoir</p> <p>Pb du trafic près de l'école</p> <p>Accès depuis Crépon : pb de circulation des bus dans la traversée de Ver sur Mer</p> <p>Il évoque également l'intérêt qu'aurait eu, pour la tranquillité dans Ver sur Mer, un accès par le chemin des Ponts et Chaussée</p> <p>Comment les réflexions formulées ce jour seront-elles prises en compte</p>	<p>Compétence du Conseil départemental : peut-être un tourne à gauche.</p> <p>Remarques seront portées à la connaissance du CD 14</p> <p>Réflexions sur la signalétique à envisager</p> <p>Voir réponse ci-dessus</p> <p>Une restitution et un bilan seront formalisés en Juin.</p>
M. Petitbon	Signale le problème des bus qui se rendent vers le petit mémorial situé en bord de mer : difficultés d'accès	Pris note de l'observation
Mme Martial	Difficulté traversée de Ver sur Mer par les bus : identique à ce qui se passe à St Gabriel Brécy	Voir réponse ci-dessus
Mme Buston	Il s'agit d'un beau projet qui traduit bien le devoir de mémoire ; il présente un intérêt pour la commune	

M. Potigny	Habite au carrefour de la RD 514 et de la Rue Roosevelt : vitesse excessive sur la RD 514	Les aménagements envisagés devraient ralentir la vitesse
M. Martial	Des mesures anti attentat sont-elles prévues ? Qui en est responsable ?	Ce sujet est pris en compte mais ne peut être évoqué
M. Petitbon	Le site sera –t-il clos ?	Non
M. Calenge	Il est révoltant de ne pas créer l'accès au projet par le chemin des Ponts et Chaussées pour des raisons de protection de site classé et de générer ainsi une circulation importante dans la ville	Voir réponse ci dessus
M. Maillard	Choix du site : pourquoi ne pas avoir choisi Colleville Montgomery ?	Choix de Ver sur Mer adopté majoritairement par les vétérans Il s'intègre dans le projet de l'Unesco.
M Marie	Ver sur Mer (qui est un site important du débarquement) était oublié par rapport à Arromanches et Courseulles sur Mer	
Mme Jeanne	Provenance de la pierre qui constituera le Mémorial	Essentiellement de France et des carrières locales telles que Creully.
Diverses personnes	Diverses autres personnes ont également évoquées, dans les mêmes termes certains point ci-dessus.	

- Reformulation et Synthèse

G. Doligez reformule ensuite les observations essentielles qui ont été exprimées, en demandant aux personnes présentes si cela est conforme aux échanges qui ont eu lieu. Les présents valident cette reformulation.

Il indique qu'un compte rendu sera établi et inséré sur le site communal et inséré dans le dossier à la mairie.

Il précise que toute autre observation peut continuer à être formulée sur l'adresse mail dédiée et le registre présent à la mairie.

Il mentionne enfin que les observations vont être analysées dans le cadre de l'étude du projet.

M. le Maire remercie l'assistance et clôt la séance.